



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion Vendredi 9 avril 2021 à 18h00, en présentiel et visioconférence

Présidence : M. Daniel FONTENIAUD (*en présentiel*)

Présents : *Par visioconférence* : Patricia BEAURENAUD - - Luc BRUDER - Christophe CAILLIET - Jean-Marie COPPI – Roland COQUARD – Joel GODARD - Thierry MUNINGER - Michel NAGEOTTE - Christophe NOGUES - Gérard POPILLE – Philippe PRUDHON – Jacques QUANTIN (*disposant du pouvoir d'Alain RICHARD à compter du Point n°5*) – Christian RENIER - Alain RICHARD (*en partie*) - Daniel ROLET – Emmanuel SAILLARD - Michel SORNAY – Jérôme THIBERT - Françoise VALLET - Nicolas VUILLEMIN - Thierry WANIART

En présentiel : Véronique GAMBÉY - Jean-François GONDELLIER – Fabrice JACQUES - Joëlle PARISOT - Bernard PAUTONNIER - Christian PERDU

Excusés : Stéphane BONARDOT - Daniel DURAND (*représenté par Jérôme THIBERT*)

Assistent à la séance : *Par visioconférence* : René FRANQUEMAGNE - Laurent KLIMCZAK - Sébastien IMBERT - Amélie PARIZE

En présentiel : Vincent SZMATULA

En préambule, le Conseil d'administration a appris avec tristesse le décès de :

- Jean-Claude GIRARD, ancien Trésorier de la Ligue de FRANCHE-COMTÉ
- Michel LEBLANC, ancien Président du District de l'YONNE
- Pierre JALLEY, membre de commission « jeunes » du District du JURA

Et adresse ses sincères condoléances à la famille et aux proches.

Une journée d'hommage sera rendue à Michel LEBLANC dès lors que les compétitions pourront reprendre.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration félicite :

- Jean-François GONDELLIER pour sa récente élection en tant que membres de la HAUTE-AUTORITÉ du FOOTBALL (FFF)
- Sébastien IMBERT et son épouse suite à la naissance de leur fils Victor.

1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 FEVRIER ET DU BUREAU DU 18 MARS 2021

- **Réunion du Conseil d'Administration du 26 février 2021**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.
- **Réunion du BUREAU du 18 mars 2021**
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2 – INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

2.1 – COVID-19

Daniel FONTENIAUD fait le point sur les dernières directives communiquées par le Ministère et la FFF qui permettent de clarifier les mesures mises en place et les possibilités de pratiques.

2.2 – RESSOURCES HUMAINES

Christian PERDU rappelle les arrivées récentes d'Anatole BARBIER en tant que Chargé de Communication à DIJON et de Celina FERREIRA-TEIXEIRA en tant qu'Assistante Comptable à MONTCHANIN. Il indique que ce dernier poste est mutualisé avec le District de l'YONNE. Le Conseil d'Administration souhaite la bienvenue à ces deux nouveaux collaborateurs.

L'élu en charge des Ressources Humaines précise que Rémy RAVENET, assistant comptable, ayant fait valoir ses droits à la retraite, quittera la Ligue le vendredi 30 avril prochain. Le Conseil d'Administration remercie Rémy pour toutes les années de service auprès des clubs et bénévoles bourguignons puis burgo-comtois à partir de 2016.

Enfin, une information est donnée quant au recrutement en cours concernant le futur Correspondant Informatique.

2.3 – ÉLECTIONS LFA ET ASSEMBLEE FÉDÉRALE D'ÉTÉ

Daniel FONTENIAUD fait un point sur les élections de la LFA programmées le vendredi 30 avril prochain. Deux listes ont été validées, et les rendez-vous sont fixés pour échanger en visio-conférence avec chacune des listes.

Quant à l'Assemblée Fédérale d'Eté, elle est programmée le 5 juin prochain.

2.4 – PROTOCOLE FFF/LFP

Daniel FONTENIAUD informe les membres du Conseil d'Administration du courrier d'Olivier DELCOURT, Président du DIJON FCO. Le Président de la Ligue indique tout d'abord que ce protocole financier ne pourra pas être honoré par les trois clubs professionnels cette saison attendu la situation sanitaire et les matches à huis-clos mis en place depuis le début de saison. Cependant, le DIJON FCO a décidé, afin de palier à cette absence de protocole, d'octroyer un don de 7.500 euros à la Ligue afin de compenser cette opération et de poursuivre son soutien en faveur du football amateur.

Le Conseil d'Administration salue cette initiative rare et remercie chaleureusement le DIJON FCO pour ce geste apprécié à sa juste valeur.

2.5 – LICENCES

Le Président présente un état des lieux de la validation des Licences, de date à date, entre le 08.03.2020 et le 08.03.2021. A la même date l’an dernier, la ligue avait enregistré 95 262 licences, contre 85 548 licences le 08 mars 2021 (**Annexe 1**)

Le Président présente un état des lieux de la validation des Licences, de date à date, entre 29.12.2020 et le 29.03.2021. Il y a une augmentation du nombre de licenciés sur les 3 derniers mois, avec 822 licenciés de plus (**Annexe 1 bis**)

2.6 – POUSSOTS

Jean-François GONDELLIER présente l’état d’avancement du dossier du site unique de la Ligue aux Poussots. Il est précisé que les entreprises ont été choisies par la SPLAAD et les architectes et que les travaux devraient pouvoir démarrer au plus tard fin mai.

Par ailleurs, Daniel FONTENIAUD intervient afin de présenter aux membres du Conseil d’Administration les prochains travaux dans le cadre de la mise en place d’un plan stratégique pour la Ligue sur le futur site des Poussots. Celui-ci servira de cadre à l’élaboration de la future organisation.

3 – CLUBS PROPOSÉS AU LABEL ET BILAN/PRÉSENTATION DE LA CR LABELLISATION

Christophe NOGUES et Sébastien IMBERT présentent les clubs proposés au Label pour la saison 2020/21. A l’issue de la présentation (**Annexe 2**) et d’échanges, le Conseil d’Administration valide à l’unanimité la liste des 10 clubs présentés et remercie la Commission Régionale de Labellisation et ceux qui ont travaillé en amont sur ces dossiers.

4 – FORMATION DES DIRIGEANTS

Bernard PAUTONNIER dresse un bilan au 9 avril des Formations en direction des Dirigeants dispensées sur les six derniers mois, puis présente le programme pour les mois d’avril, mai et juin prochains et évoque enfin les projets pour la saison 2021-2022 (**Annexe 3**). Les membres du Conseil d’Administration remercie et félicite Bernard PAUTONNIER et ses équipes pour l’excellent travail réalisé.

5 – SCHÉMA RÉGIONAL DE FORMATION DES ÉDUCATEURS

Jacques QUANTIN présente le Schéma Régional de Formation des Educateurs pour la période 2021-2024 (**Annexe 4**). A l’issue, le Conseil d’Administration valide à l’unanimité ce Schéma Régional qui sera transmis à la FFF et remercie les équipes qui ont travaillé à son élaboration.

6 – COMPÉTITIONS JEUNES 2021/2022

Nicolas VUILLEMIN effectue un point d’étape sur les réflexions engagées (*sous réserve de décisions fédérales*) quant aux Compétitions Jeunes 2021/22. La Ligue attendra les conclusions des travaux du groupe de travail fédéral et les décisions du Comex de la FFF avant de finaliser le schéma retenu pour la saison prochaine.

7 – SPORTIF - ANIMATION DE FIN DE SAISON

Nicolas VUILLEMIN et Jacques QUANTIN présentent un projet d'animation de fin de saison suite à l'arrêt des Compétitions. Ce projet demeure bien entendu suspendu à l'évolution de la pandémie et des futures décisions gouvernementales. Un règlement sera prochainement rédigé et validé. Le projet sera communiqué aux clubs dans les meilleurs délais.

8 – TECHNIQUE - ACTIONS PROMOTIONNELLES FIN DE SAISON

Sébastien IMBERT présente le Projet d'actions promotionnelles de fin de saison proposé aux clubs (**Annexe 5**).

9 – GROUPEMENT MÂCON

Le Président fait part du courriel de la Ville de MÂCON en date du 8 mars dernier, et du courrier de demande de dérogation du club de SENNECÉ-les-MÂCON en date du 3 mars 2021 pour pouvoir rejoindre un nouveau groupement en création sur la ville de Mâcon.

Il rappelle l'article 13.6 des Statuts de la Ligue qui précisent notamment que dans ses attributions, « le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Ligue [...] et qu'il statue sur tous les problèmes présentant un intérêt supérieur pour le football et sur tous les cas non prévus par les Statuts ou règlements [...]».

Il fait part de l'extrait du procès-verbal de la CRSROC du jeudi 8 avril 2021:

« Courriel de la Mairie de la ville de MÂCON en date du 08/03/2021

Pris connaissance de la demande de la Mairie de la ville de MACON qui indique vouloir créer un Groupement des Jeunes Footballeurs(ses) et des équipes Seniors Féminines des clubs de Mâcon, et dont la volonté est d'intégrer à ces Groupements le club F.C. SENNECE LES MACON, club déjà intégré au Groupement Jeunes HL2S.

Vu les Règlements Généraux de la F.F.F., dont l'article 39 Ter dans sa nouvelle rédaction applicable au 1^{er} juillet 2021,

Vu les Règlements Généraux de la LBFCF,

Vu la situation du club F.C. SENNECE LES MACON lors de la saison 2020/2021,

La Commission,

RAPPELLE les dispositions de l'article 182 des règlements de la LBFCF qui énoncent en substance qu'« Un club quittant le Groupement n'est pas autorisé à en contracter un nouveau la saison suivante. Il ne peut réintégrer le Championnat que dans la division la plus basse de la catégorie concernée, sauf circonstances particulières et laissées à l'appréciation souveraine de la commission compétente en l'espèce ».

INDIQUE en outre que les nouvelles dispositions de l'article 39 Ter des R.G. de la F.F.F., applicables à compter du 1^{er} juillet 2021, prévoient que « Le club qui quitte le groupement avant la fin de la période de trois ans n'est pas autorisé à créer un autre groupement avec d'autres clubs ou à participer à une entente avant le terme prévu par la convention.

La saison suivante, le club engage ses propres équipes des catégories jusqu'alors incluses dans le groupement au niveau le plus bas ».

Toutefois,

- compte tenu de la volonté de la Ville de Mâcon de développer le football sur l'agglomération mâconnaise,

- compte tenu du fait que la ville de Sennece les Mâcon est une commune associée à la Ville de Mâcon,

- compte tenu du fait que les trois autres clubs du GJ HL2S ont donné leur accord pour la sortie du Groupement du club F.C. SENNECE LES MACON avant intégration immédiate du nouveau Groupement,

EMET, à titre exceptionnel, un avis favorable à la demande,

TRANSMET le dossier au Conseil d'Administration pour prise de décision. »

Après avis favorable du District de SAÔNE-et-LOIRE, et échanges, le Conseil d'Administration émet à l'unanimité un avis favorable pour autoriser le club de SENNECÉ-les-MÂCON à rejoindre immédiatement le nouveau groupement.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F., (juridique@fff.fr) dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

10. QUESTIONS DIVERSES

René FRANQUEMAGNE intervient pour savoir si la Ligue réfléchissait à un accompagnement financier des clubs régionaux suite aux conséquences de la pandémie sur la saison 2020-2021. Le Président précise qu'une réflexion est engagée sur les mesures à mettre en place.

Le Président,

Daniel FONTENIAUD

Le Secrétaire Général,

Jean-Marie COPPI